

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er août 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 41

présenté par

M. Nury, M. Jacob, M. Viala, M. Abad, M. Aubert, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Boucard, Mme Valérie Boyer, Mme Brenier, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Goasguen, M. Gosselin, Mme Guion-Firmin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Kamardine, Mme Lacroute, M. Larrivé, M. Le Fur, M. Leclerc, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Marlin, M. Masson, Mme Meunier, M. Minot, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Verchère, M. Vialay, M. Viry et M. Woerth

-----

**ARTICLE 13 BIS A**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou réaménagé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La filière œuf est une filière d'excellence, faisant de la France le 1<sup>er</sup> pays producteur d'œufs en Europe.

Cette filière, qui s'est donnée un objectif dans le cadre de son plan de filière d'au moins 50 % de poules en systèmes alternatifs (sol, plein air, bio) d'ici 2022, tout en maintenant les capacités de production françaises, va dès lors subir de plein fouet une interdiction qui ne se comprend pas.

En effet, les producteurs sont en train de changer d'eux-mêmes les modes de production à destination du grand public, vers des systèmes alternatifs. En outre, la production d'œufs en cage,

qui répond à des normes sanitaires particulièrement strictes, est le mode de production principal d'oeufs utilisés pour les biscuits, pâtes et autres produits transformés. Frapper ces installations d'interdiction reviendrait donc à importer des oeufs étrangers en France et à favoriser une concurrence qui n'a pas à faire face à de telles sanctions.

Par ailleurs, ces élevages ont fait l'objet, pour nombre d'entre eux, d'investissements colossaux afin de répondre aux plus récentes obligations sanitaires. Or, ces investissements ne sont toujours pas amortis.

C'est la raison pour laquelle il convient a minima de supprimer du champ de cette interdiction les réaménagements indispensables à la survie des installations de production et des producteurs.